

GUIDE POUR LA DEMI-PENSION L'HEBERGEMENT ET LE TRANSPORT **A LAUDUN L'ARDOISE**

Vivre, se loger, étudier et travailler à LAUDUN L'ARDOISE, c'est un véritable petit défi pour nos futurs jeunes apprentis, qui quasiment sortant d'un système scolaire bien rodé tel que l'Education Nationale où tout était facile avec un logement le plus souvent chez les parents ; l'insouciance et la banalité allaient de pair avec leur mode de vie et de fonctionnement.

Mais, toutes les bonnes choses ont une fin et voici nos futurs apprentis lancés dans le grand bain de l'apprentissage avec ses lots de joie et de peine.

Tel est l'un des véritables challenges du jeune voulant se former au Centre de Formation.

Le Pôle Formation UIMM Occitanie (CFAI) ne possède pas de possibilités d'hébergement en son sein, cependant nous allons essayer de rassembler dans ce guide toutes les informations et possibilités qui peuvent exister et s'offrir à vous afin de vous permettre de trouver rapidement le logement qui vous sera le plus approprié. Bonne lecture.

Quelques petits conseils et définitions pour commencer :

Un contrat de location :

C'est un document qui vous engage avec un propriétaire de logement (privé ou public) à payer en contre parti d'un bien (studio, T1, etc), un loyer mensuel défini entre les deux parties, des éventuels charges liées à ce logement (Electricité, Eau, charges parties communes d'entretien et de maintenance) Vous pouvez également être amenés à verser un dépôt de garantie ou de caution (somme d'argent conservée par le bailleur, souvent équivalente à un loyer pour garantir un loyer impayé, des dégâts potentiels qui seraient fait dans le logement, etc)

Cette somme est restituée normalement par le bailleur à la date de fin du contrat de location.

Le locataire doit également se couvrir obligatoirement avec une assurance multirisque habitation, il peut être aussi redevable de la taxe d'habitation (si logement occupé au 1 Janvier de l'année civile) Pour restituer son logement, il faut prévenir son propriétaire par une lettre recommandé avec accusé de réception, rappelant les termes du préavis de location, et la date de fin de location souhaitée).

N'oubliez pas qu'à votre départ, vous devrez effectuer un état des lieux de sortie, comme lors de votre entrée dans le logement, ou vous stipulerez d'éventuels remarques, défauts, constatations par écrit.

Le propriétaire peut vous demander de laisser libre accès à votre bien, pour d'éventuels visites pendant la période de ce préavis.

Le logement proposé :

Le nombre de pièces est toujours indiqué hors cuisine, salle de bains et WC.

La salle de bains comporte au minimum une baignoire et un lavabo ; la salle d'eau, une douche et un lavabo, les WC peuvent y être intégrés ou bien être séparés.

Quant à la cuisine, elle peut être indépendante ou bien ouverte sur le séjour.

(on parle alors de «cuisine américaine» voire de «kitchenette» pour un petit coin cuisine).

Le type de logement est souvent exprimé par une lettre (généralement «T» ou «F») suivie d'un chiffre qui correspond au nombre de pièces principales (hors cuisine et salle de bains).

Quelques exemples :

I **Studio** : une seule pièce principale faisant office de chambre, séjour, cuisine avec une salle d'eau ou de bains et un WC.

I **T1** ou **F1** : une seule pièce principale avec cuisine séparée.

I **T1bis** ou **F1bis** : deux pièces avec la cuisine ouverte sur le séjour. I **T2** ou **F2** : deux pièces plus une cuisine séparée.

I **T3** ou **F3** : trois pièces plus une cuisine séparée.

I **Chambre chez l'habitant** : pièce en principe toujours meublée (parfois sommairement), située dans la maison ou l'appartement même du propriétaire et comprenant le plus souvent un accès à la cuisine, la salle d'eau et aux sanitaires.

I **Chambre indépendante** : généralement pièce unique, petite, meublée ou non, au confort souvent précaire (toilettes et douche sur le palier). Attention, les propriétaires ont obligation de fournir un logement décent (décret janvier 2002) qui respecte des normes de surface et de confort

A savoir également :

I **Logement meublé** : logement doté d'un minimum d'ameublement et d'équipement électroménager permettant la vie courante du locataire

I **Logement équipé** : logement doté d'une cuisine équipée (au minimum réfrigérateur, plaques de cuisson, évier).

Ne pas confondre avec logement meublé !

I **Mezzanine** : espace aménagé entre le sol et le plafond d'une pièce principale, accessible par une échelle ou un escalier.

I **Duplex** : appartement sur deux étages réunis par un escalier intérieur.

Location :

Il existe également différents types de location :

- La location simple : bail établi entre un bailleur propriétaire et un locataire
- La colocation : consiste à louer un logement à plusieurs personnes, la bonne entente des locataires est gage de bon déroulement de la location, chaque colocataire signe individuellement un contrat de location unique

Conseils :

Pour effectuer une bonne recherche :

- **viser votre localisation géographique** souhaitée
- **connaître votre budget**
- **estimer votre durée de location**
- **savoir le type de bien recherché** (chambre, studio, T1, T2,....)
- **Cibler le mode de logement** désiré

Afin d'affiner vos prospections, essayez de vous munir d'un plan de la ville (pour voir les accès des transports publics par exemple) ainsi que de la région pour vous permettre de faire des recherches plus efficaces et précises et surtout, armez-vous de patience et de sérénité car parfois, vous pourrez trouver le chemin assez long ...

Exigez un bail écrit entre les deux parties ce qui vous permettra de vous engager envers vos droits et obligations pour tous types de location (bail, état des lieux, ...) mais aussi de vous protéger ainsi que le titulaire du bien immobilier.

N'oubliez pas que lorsque vous devenez locataire d'un bien (c'est à dire le paiement d'un loyer et de charges par mois), il vous reste bon nombre de petites sommes à financer tels les frais d'agence, la Caution (au début de la transaction), la taxe d'habitation, l'assurance habitation, les factures de téléphone et d'électricité, etc ...

Dans tous les cas de figure, vous devez faire une demande d'aide au logement (AL, APL, etc) à la Caisse Allocation Familial (CAF) (soit par courrier, soit par Internet), on ne sait jamais ...

AIDE ACCES LOGEMENT

- **Mobili-pass** : cette aide doit être demandée lors d'un déménagement et est destinée à couvrir certaines dépenses liées à la mobilité professionnelle (70 km par rapport au domicile initial ou un transport public de plus de 1H15 minutes), attention, si vous quittez votre logement avant l'échéancier fixé, vous devrez restituer les sommes versées (Plafond MAXI n'excédant pas 3500 euros)
- **Mobili-Jeune** : Aide financière de 10 à 100€ par mois MAXIMUM viré par trimestre sur présentation des quittances de loyer ou des bulletins de salaire, sur la durée du contrat pour tout alternant de moins de 30 ans sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, et ne gagnant pas plus de 100% du SMIC. Cette aide fonctionne avec un logement conventionné ou non, location ou colocation et vient en déduction des Aides au logement type APL Attention, la demande doit être effectuée au plus tard à Action Logement dans les 6 mois du début du cycle de formation.
- **Loca-Pass** : Pour les alternant de moins de 30 ans sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, c'est un prêt à taux zéro pour le financement du dépôt de garantie ou de caution jusqu'à 1200€, lors d'une location (attention, le montant du loyer doit être maximum de 500€, valable pour cette caution et dans la limite d'un remboursement de 25 mois MAXIMUM). En cas de départ avant l'échéance, il faut rembourser le prêt dans les 3 mois suivants. La demande doit être effectuée au plus tard dans les deux mois de l'entrée dans le logement
- **Le Fond de Solidarité Logement (FSL)** : permet d'aider des familles ou personnes rencontrant des difficultés financières (demande à effectuer auprès d'un travailleur social du département, CCAS, mairie, CAF, centre social, etc) pour prendre en charge par celui-ci tout ou partie des frais d'agence, de cautionnement, du premier loyer, de charges (EDF, eau, assurance habitation, etc)
Cette subvention est donnée par une commission après étude de votre dossier.
D'autres aides financières ou compensations peuvent être possible suivant la situation de chacun, n'hésitez pas contacter ou à demander des conseils et autres requêtes
Aux organismes de gestion de location et d'hébergement.



Grace à votre inscription au centre de formation, les apprentis peuvent avoir des avantages ou des aides financières par le biais de la structure France Compétences comme l'aide au permis de conduire B.

Voici les conditions pour pouvoir accéder à cette offre :

- être inscrit au pôle de formation de l'UIMM dans une section dispensée.
- être âgé de plus de 18 ans lors de la création de la demande.
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage valide au moment de la demande.
- être inscrit dans une école de conduite située en Région Occitanie et fournir soit la facture émise ou acquittée de l'auto-école ou un devis valide daté de moins de 3 mois.
- Remplir le dossier d'inscription se trouvant sur le site de France Compétences et de le transmettre au centre de formation avec les pièces justificatives réclamées. (RIB, copie carte identité 2 faces valide, etc)
- Cette demande peut être cumulable avec d'autres aides concernant le permis de conduire B.

Le montant est forfaitaire et est d'un montant de 500€. Elle est attribuée qu'une seule fois par virement bancaire directement soit à l'apprenti ou soit à l'auto-école plébiscité.

Vous pouvez percevoir d'autres avantages comme des aides au transport, l'hébergement, ou la restauration, l'aide 1^{er} équipement mais nous aurons plus de précisions quant à l'obtention de celle-ci en cours d'année.

L'organisme ACTION LOGEMENT peut également vous apporter leur connaissance dans votre recherche et votre démarche d'accompagnement vers un logement, dans le cas d'une mobilité sur le lieu de formation ou sur le lieu de l'entreprise,

Vous pouvez prendre contact soit par téléphone au 05 61 14 52 02 - 06 20 23 36 45 ou par mail : mariegabrielle.bourgon@actionlogement.fr.

CAFETERIA

Nous n'avons pas actuellement de cafétéria sur le site de Laudun, néanmoins, une salle au 1^{er} étage avec des tables et des chaises a été alloué sur place, avec un point de chauffe (micro-onde) et un frigo pour pouvoir stocker vos apports.

GÎTES

Gîte l'Oliveraie
250 Rue Albert Camus
30290-LAUDUN L'ARDOISE
Tel : 04/66/79/23/82

2 Gîtes Grand confort de 50 M2 (1 chambre) et 75 m²
(2 chambres) 775 Route D'Alès
30290-LAUDUN
Port : 06.03.04.67.11

Domaine des Mille PIERRES
Chemin des clairesses
30290 – LAUDUN L'ARDOISE
Tel : 06/85/44/86/21

Maison d'Hôtes La Bignonne
28 rue Victor HUGO
30290-LAUDUN L'ARDOISE
Port : 06.77.76.51.48

Gîtes ruraux, chambres communes et mixtes, chambres d'hôtes, pour court ou long séjour, plusieurs formules à votre disposition, très bon rapport qualité-prix (entre 20 et 50 € par nuit)

HOTELS

Hôtel Le Saint Georges
210 Avenue Roger SALENGRO
30200-BAGNOLS SUR CEZE
Tel : 04/66/89/53/65 : A partir de 60 euros la nuit

Hôtel Le Bernon
Route Nationale 86
30330-CONNAUX
Tel : 04/66/82/00/32 : A partir de 49 euros

La petite Hutte
Rue Basse
30200 CODOLET
Tel : 04/34/47/98/82

Chambre individuelle : 40 euros
Chambre double : 48 euros
½ Pension : 10 euros
Petit Déjeuner : 6 euros

BHB HOTEL
4 rue Andrée SAUTEL
30200-BAGNOLS SUR CEZE
Tel : 04.66.39.91.28 a partir de 60€.

Résidence des Oliviers.
650 Chemin des BOURDHILAN
30200-BAGNOLS SUR CEZE
Tel : 06.46.05.14.56

Hôtel sous forme de résidence
proposant des studios et des T2
A partir de 60€ + le petit déjeuner.

Certains jeunes préfèrent cette solution offrant peu de contraintes financières (loyer mensuel, caution) mais ayant l'inconvénient d'offrir peu de capacité de travail (bureau, espace)

CAMPING

Camping Le Dolium
119 chemin de la Cassell
Route de Saint Victor
30290 – LAUDUN L'ARDOISE
Tel : 04/66/39/27/07

Camping Camp de César
30290 – LAUDUN L'ARDOISE
Réservation sur place

CHAMBRE D'HOTES

Chambres d'Hôtes Mas de CEASAR
259 Avenue Général de Gaulle
30290 – LAUDUN L'ARDOISE
Tel : 04/66/50/85/25

Chambre d'Hôtes La Bignone
28 Rue Victor HUGO
30290.LAUDUN L'ARDOISE
Tel : 06.77.76.51.48

OM'SLEEPING - Chambre d'hôtes
260 Rue E.POUYTES
30290.LAUDUN L'ARDOISE
Tel : 06.1231.50.02

Très bon rapport qualité-prix pour des logements cossus !

PARTICULIER

Particulier loue un studio meublé avec place
De parking, dans Laudun L'Ardoise
Renseignements : 06.98.30.87.05

Particulier loue un studio tout équipé, meublé,
dans St Génies de Comolas près de Laudun
L'Ardoise, libre de Sept à Juin. Tel : 06.31.79.58.25

Appartement T2 en centre-ville de Bagnols
Composé 1 cuisine, une chambre salle
d'eau et WC, porches commerces
Loyer : 480€ et 30€ de Charges
Tel : 06.85.04.99.09

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

CAF
1 rue Racine
30200-Bagnols sur Cèze
Tel : 0810.25.11.10

Maison locale Jeunes Gard
5 Rue des Jardins du Souvenir
30200-Bagnols sur Cèze
Tel : 04.66.89.09.74

ADIL 30
7 rue Nationale
30000 - NIMES
Tel : 04.66.21.22.23

ADRESSES DE SITES INTERNET

www.leboncoin.fr
www.airbnb.fr
www.seloger.com

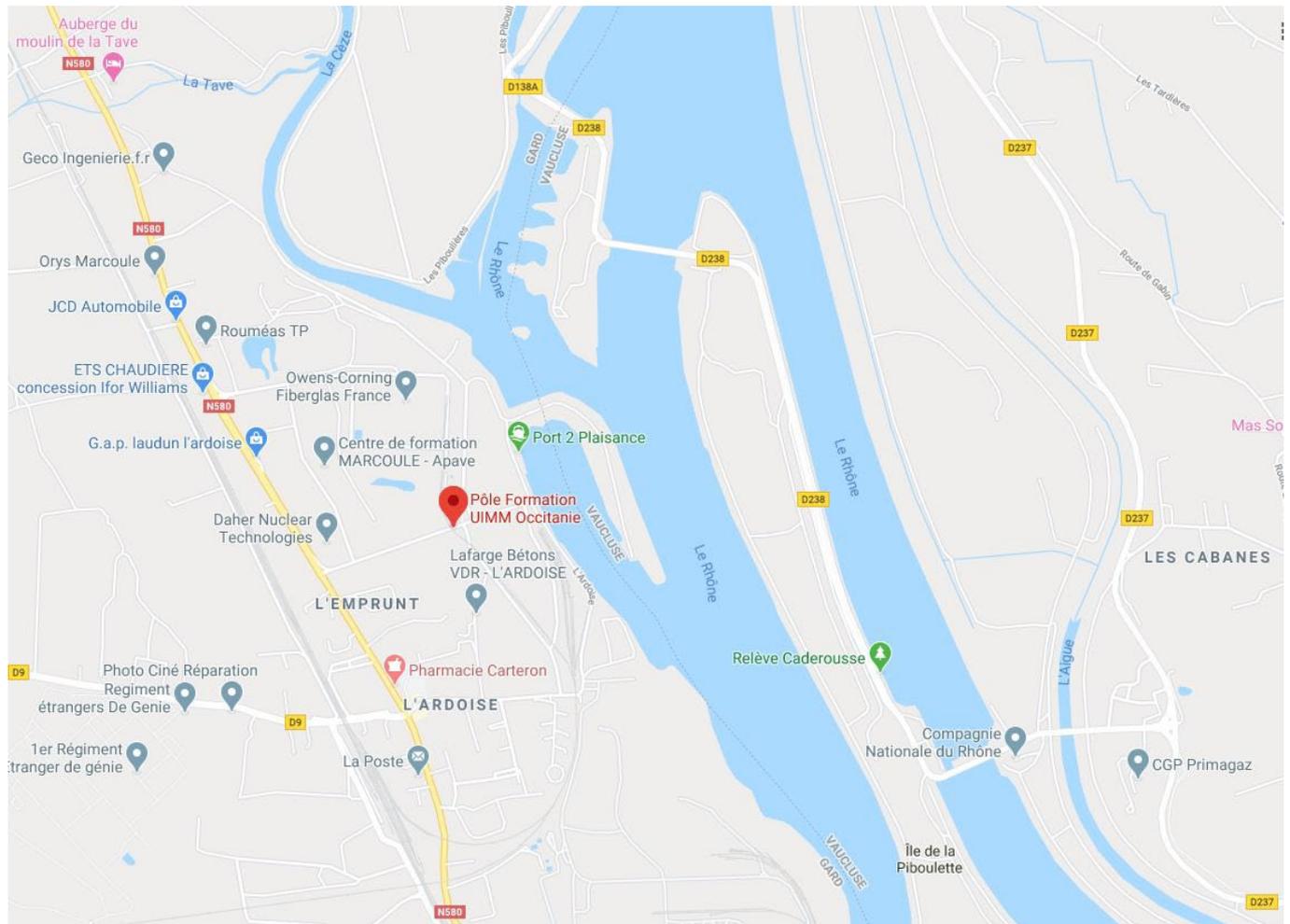
www.booking.fr
www.lindic.fr
www.logement-étudiant.com

www.seloger.com
www.tripadvisor.fr
www.entrepaticuliers.com

ACTION LOGEMENT

L'organisme ACTION LOGEMENT peut également vous apporter des informations dans votre recherche d'hébergement et peut vous donner des conseils sur tout ce qui peut concerner vos démarches pour votre futur logement, n'hésitez pas à les contacter soit par téléphone au 05.61.14.52.02 ou par mail : www.actionlogement.fr ou mariegabrielle.bourgon.actionlogement.com.

Plan d'accès au site :



Les écarts de prix s'expliquent suivant la nature des services proposée, la superficie, l'équipement, ...

Pour tout renseignement complémentaire :

Vous pouvez vous adresser à la CAF pour retirer un imprimé afin de percevoir les fameuses Allocations pour le Logement qui sont fonction de votre âge, de votre loyer et de vos revenus.

Par exemple : vous pouvez percevoir entre 100 à 170 euros d'allocations pour un loyer étant compris entre 350 et 450 euros.

Il existe aussi différents types d'aides CAF mais certaines ne sont pas cumulables entre elles :

APL : aide personnalisé au logement : concerne toute personne locataire d'un bien neuf ou ancien qui fait l'objet d'une convention entre un propriétaire et l'Etat.

ALS : cette aide s'adresse à ceux qui ne peuvent avoir l'APL, ni l'AFS. ALF : aide pour personnes qui ne peuvent avoir des APL car celles-ci ont des enfants, des personnes à charges, ou sont mariées.

Idem pour les versements de caution ou pour les organismes cautionnaires : si vous souhaitez avoir un tiers qui vous cautionne parce que vous n'avez peu ou pas assez de ressources, vous pouvez vous adresser soit à un membre de votre famille, une connaissance ou bien à plusieurs institutions qui vous prêteront une certaine somme d'argent sous forme de prêt à des taux très attractifs.

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIX PRATIQUES A TITRE INDICATIF :

Type	Chambre 8-15M2	Studio 9-25 M2	T1 20-30 M2	T1 Bis 25-35 M2	T2 30- 50 M2	T3 40-60 M2
Prix mini euros	40	250	300	350	380	460
Prix maxi euros	50	350	410	480	530	650

Pour toute information supplémentaire, merci de prendre contact au :

Pôle Formation UIMM Occitanie (CFAI)

Station M - 14 rue François PERROUX 34748 – BAILLARGUES Cedex

Tel : 04/67/69/75/50

Messagerie : c.ferreira@formation-industries-lr.fr

Internet : formation-industries-lr.fr